Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro PLP, veuillez visiter :
bacproplp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION

SESSION 2026

ÉPREUVE E5 : SOUS-ÉPREUVE U52 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5 Durée : 2 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (8 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : TERRITOIRES ÉTUDIÉS : FRANCE MÉTROPOLITAINE ET COMMUNE FICTIVE DE VAL-DES-RIVES

Le sujet comporte trois parties obligatoires : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Le barème total est de 20 points. Répondez de manière organisée et rédigez des phrases complètes lorsque cela est demandé. Pour les questions portant sur les documents, appuyez-vous sur des informations précises et distinguez les faits présentés dans les documents de vos connaissances.

Les données concernant Val-des-Rives sont construites pour le sujet. Le document réponse DR 1 est à compléter et à rendre avec la copie.

PARTIE 1 : HISTOIRE (6 points)

L'affirmation des droits politiques des femmes en France

À l'aide du dossier DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions. Vous devez citer les documents pour justifier vos réponses.

1.1 (1,5 point) Situez dans le temps les deux textes du document DT 1. Indiquez le contexte historique dans lequel chacun a été adopté.

1.2 (2 points) Confrontez les deux textes du document DT 1. Quelle égalité reconnaissent-ils aux femmes ? Montrez ce qui distingue la portée de ces deux textes.

1.3 (1,5 point) Présentez l'intérêt et les limites de ces textes pour étudier l'évolution de la place des femmes dans la vie politique française. Appuyez votre réponse sur leur nature et leur contenu.

1.4 (1 point) À partir des documents et de vos connaissances, expliquez en quoi l'accès des femmes au droit de vote constitue une étape importante de la démocratisation de la vie politique en France.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (8 points)

Les inégalités d'accès aux services dans un territoire

La commune fictive de Val-des-Rives regroupe un centre urbain, des espaces périurbains et des communes rurales. À partir du document DT 2, analysez les différences d'accès aux services et formulez une proposition d'aménagement. Complétez le document réponse DR 1 pour la question 2.3.

2.1 (2 points) Comparez les trois espaces de Val-des-Rives en utilisant au moins deux données du document DT 2.

2.2 (2 points) Décrivez l'organisation de l'accès aux services dans ce territoire. Identifiez l'espace où les difficultés sont les plus importantes et justifiez votre réponse par les données.

2.3 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en indiquant, pour chaque espace, un besoin prioritaire et une mesure d'aménagement adaptée aux informations du document DT 2.

2.4 (2 points) Rédigez une proposition argumentée pour réduire les inégalités d'accès aux services à Val-des-Rives. Votre réponse doit s'appuyer sur une donnée du document DT 2 et expliquer les effets attendus pour les habitants.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (6 points)

Participer à une décision collective dans le respect des principes républicains

Situation : dans un lycée, les élèves sont consultés sur l'utilisation d'une enveloppe consacrée à l'amélioration des espaces communs. Plusieurs propositions sont discutées. Sur le réseau interne de l'établissement, un élève défend son projet, mais publie aussi des commentaires visant personnellement des élèves qui soutiennent une autre proposition. Le conseil de la vie lycéenne doit organiser la discussion et transmettre une recommandation à la direction.

Document d'appui : la Constitution du 4 octobre 1958, article premier, dispose : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Répondez en mobilisant le document d'appui et les principes de la République. Votre jugement doit prendre en compte les droits de chacun et le cadre d'une discussion collective.

3.1 (2 points) Relevez dans le document d'appui deux principes ou valeurs de la République utiles pour comprendre la situation. Expliquez brièvement leur lien avec la consultation organisée au lycée.

3.2 (2 points) Expliquez pourquoi les élèves peuvent défendre des propositions différentes, mais pourquoi les commentaires visant personnellement certains élèves posent problème dans une discussion démocratique.

3.3 (2 points) Proposez une manière de poursuivre la consultation qui permette à chacun de s'exprimer et d'aboutir à une décision argumentée. Justifiez votre proposition en vous appuyant sur le document d'appui et la situation.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX TEXTES RELATIFS À L'ÉGALITÉ POLITIQUE DES FEMMES

Document 1 : ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, article 17 : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

Source : ordonnance du 21 avril 1944, publiée au Journal officiel de la République française.

Document 2 : Constitution du 27 octobre 1946, Préambule : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Source : Constitution de la République française du 27 octobre 1946, Préambule.

DT 2 : ACCÈS AUX SERVICES DANS LA COMMUNE FICTIVE DE VAL-DES-RIVES

Les données du tableau sont construites pour le sujet. La part des habitants ayant accès à un arrêt de transport collectif en moins de dix minutes est calculée à partir d'une enquête fictive réalisée auprès des habitants de chaque espace.

Population et accès aux services à Val-des-Rives

Espace	Population	Habitants à moins de 10 minutes d'un arrêt de transport collectif	Centres de santé	Sites de formation professionnelle
Centre urbain	12 000 habitants	88 %	4	3
Espace périurbain	18 000 habitants	54 %	2	2
Espace rural	9 000 habitants	21 %	1	1

Données construites pour le sujet

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases laissées vides. Pour chaque espace, indiquez un besoin prioritaire en lien avec les données du document DT 2 et une mesure d'aménagement adaptée.

Besoins et propositions d'aménagement à Val-des-Rives

Espace	Besoin prioritaire	Mesure d'aménagement proposée
Centre urbain	.....	.....
Espace périurbain	.....	.....
Espace rural	.....	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.